



DIEC/20-867-1896 du 02/11/2020

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2022 - INSCRIPTIONS AU CYCLE TERMINAL POUR LES CANDIDATS DE LA CLASSE DE PREMIERE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Références : décret n°2018-614 du 16/07/2018 modifiant le code de l'éducation relatives aux enseignements conduisant au bac général et bac technologique publié au JO du 17/07/2018 modifié par décret n°2019-1090 du 25/10/2019 relatif aux jurys des baccalauréats général et technologique - décret n°2019-750 du 19/07/2019 rénovant le baccalauréat technologique série techniques de la musique et de la danse - arrêté du 16/07/2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session 2021 modifié par arrêté du 31/12/2018 et l'arrêté du 29/04/2019 relatif à la modification des épreuves et définition des dispositions transitoires liées à la réforme - arrêté du 16/07/2018 pour l'organisation et volumes horaires des enseignements du cycle terminal du baccalauréat général - arrêté du 16/07/2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session 2021 modifié par l'arrêté du 29/04/2019 relatif aux dispositions transitoires liées à la réforme - arrêté du 16/07/2018 pour l'organisation et volumes horaires des enseignements des classes de 1ère et terminale pour ST2S/STL/STD2A/STI2D/STMG/STHR - arrêté du 16/07/2018 relatif aux épreuves anticipées- arrêté du 19/07/2019 rénovation des organisations, volumes horaires et épreuves de la série S2TMD - Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne ou section de langue orientale et de l'indication DNL sur les diplômes du BGT - Arrêté du 20 décembre 2018 relatif au sections internationales de lycée - Arrêté du 05/06/2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de la Allgemeine Hochschulreife - Arrêté du 05/06/2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme du Bachillerato - Arrêté du 05/06/2019 relatif à la double délivrance du baccalauréat et du diplôme de l'Esame di Stato - Note de service du 23/07/2020 relative au choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des DNL à compter de la session 2021

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et directeurs des établissements privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : catherine.riperito@ac-aix-marseille.fr - Mme EXPOSITO - Tel : 04 42 91 71 88 - Mail : daniele.exposito@ac-aix-marseille.fr

1 - ACCOMPAGNEMENT DES ETABLISSEMENTS

Afin de s'adapter à la réforme du baccalauréat, le service de la DIEC 3.02 a procédé à une réorganisation afin de vous accompagner au mieux tout au long de l'année.
Désormais, **vous avez un correspondant unique BCG-BTN pour votre établissement.**

Le gestionnaire est chargé de vous accompagner dans les missions suivantes :

- inscriptions de vos candidats sur l'ensemble du cycle (première et terminale)
- accompagnement et suivi des corrections des évaluations communes (EC1-EC2-EC3)

Vous trouverez ci-joint en annexe n° 1, la liste de vos correspondants au sein du bureau de l'organisation des baccalauréats et le tableau des gestionnaires référents pour les épreuves.

Je vous rappelle que vous avez à votre disposition un espace sur TRIBU accessible à partir de l'accès établissement (adresse académique avec RNE). Vous pouvez solliciter un accès personnel auprès de la coordination informatique de la DIEC (diec.coordination@ac-aix-marseille.fr).

Académie d'Aix-Marseille - DIEC - Organisation Baccalauréat 2021



Espace d'information et d'échange sur la réforme du baccalauréat général et technologique entre la Division des Examens et les lycées de l'académie d'Aix-Marseille

PRIVÉ

L'ensemble de la réglementation et des éléments nécessaires à l'organisation du baccalauréat sont mis en ligne. Vous êtes informés au fur et à mesure de la mise à jour de cet espace.

2 - CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Conformément à l'arrêté d'ouverture des inscriptions paru au bulletin académique du 2 novembre 2020, le registre des inscriptions sera ouvert

du lundi 2 novembre 2020 à 08 heures jusqu'au mercredi 18 novembre 2020 à 18 heures

Rappel : Les dossiers de demande d'aménagement d'examen devront donc être déposés le **18 novembre 2020 dernier délai.**

3 - MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent à l'aide de l'application **CYCLADES**.

L'application est accessible à partir du **portail arena** établissement :

<http://appli.agr.ac-aix-marseille.fr/arena/>



3.1 - Les principales étapes d'inscription dans CYCLADES :

Je vous invite à relire le bulletin académique n° 863 du 21 septembre 2020 relatif à la préparation des inscriptions des candidats de première au baccalauréat et à vérifier les informations saisies dans SIECLE. En effet, l'ensemble des bases SIECLE-LSL-CYCLADES doivent contenir les mêmes informations pour permettre de transfert de données cohérentes.

- 1) **Importer les élèves de la BEE** (fonctionnalité automatique prévue dans SIECLE)



La base CYCLADES étant une base nationale, l'exécution de votre import de votre BEE peut prendre plusieurs dizaines de minutes le premier jour de l'ouverture en raison du nombre d'établissements sur l'ensemble du territoire. Il est indispensable de consulter le compte rendu dans Cyclades afin de reprendre les éventuelles anomalies. Attention le compte rendu n'apparaît qu'après l'exécution effective de la tâche, surtout ne pas relancer l'import à plusieurs reprises car cela risque de ralentir l'ensemble du système inutilement.

- 2) **Modifier / consulter les pré-inscriptions générées**
 - Création éventuelle des candidatures manquantes.
 - Ajout de l'adresse mail du candidat ou de la famille si manquant : **Obligatoire à compter de cette session.**
 - Vérification des candidatures en section linguistique

Rappel : L'inscription doit être conforme aux enseignements suivis dans l'établissement, par le CNED ou mutualisé avec un autre établissement.

Nota bene : Le LSL sera le reflet de SIECLE.

- 3) **Gérer l'état des candidatures**

Les candidatures devront toutes être complétées par le candidat pour :

 - l'ajout de mention handicap O (oui) si nécessaire
 - le consentement pour la communication des résultats aux organismes privés et collectivités.
- 4) - **Editer les confirmations d'inscription** à faire signer par les élèves et/ou leurs représentants légaux (si le candidat est mineur)



Les comptes candidats sont obligatoires et devront être générés avant le 1er décembre 2020.

Ils serviront à mettre à disposition des candidats les copies corrigées et l'ensemble des documents relatifs à l'examen.

Important : Les rectifications portées sur les confirmations d'inscriptions doivent être effectuées par vos soins avant la clôture du serveur Cyclades.

3.2 - Situations particulières : Les situations particulières doivent être justifiées à l'aide des documents ci-dessous.

- **Candidats qui suivent un enseignement de langues vivantes au CNED** : joindre l'attestation d'inscription au CNED.



Enseignement proposé par le CNED : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Hébreu, Italien, Japonais, Polonais, Portugais, Russe, Turc

- **Candidats qui suivent un enseignement de spécialités au CNED** : joindre l'attestation d'inscription au CNED et la copie de l'autorisation du recteur.

- **Candidats qui suivent un enseignement hors spécialités et langues vivantes au CNED** : joindre l'attestation d'inscription au CNED.

- **Candidats avec demande d'aménagement d'examen en cours (sur AMEX) pour étalement de session des épreuves de la classe de première et/ou de terminale** : joindre l'annexe 5 du bulletin académique n°863 du 21 septembre 2020.

- **Sportifs de haut niveau** : joindre le justificatif qui permet d'identifier si le candidat relève bien du statut de sportif de haut niveau.

Les candidats relevant de ce statut sont :

- les sportifs inscrits sur les listes arrêtées par le ministère chargé des sports,
- les espoirs ou collectifs nationaux
- et les candidats des centres de formation des clubs professionnels des sportifs de haut niveau.

La période de référence, pour la prise en compte du statut, s'étend de l'entrée en classe de seconde jusqu'au 31 décembre de l'année de la session de l'examen pour le baccalauréat général et technologique.

3.3 - Confirmations d'inscriptions :

Elles devront être retournées à la DIEC 3.02 pour le **20 novembre 2020** classées en deux parties :

- **confirmations d'inscriptions baccalauréat général selon l'ordre suivant :**

- 1) confirmations d'inscriptions restant à rectifier par le gestionnaire de la DIEC (modifications en rouge)
- 2) confirmations d'inscriptions des situations particulières accompagnées des justificatifs
- 3) confirmations d'inscriptions non modifiées

- **confirmations d'inscriptions baccalauréat technologique par série selon l'ordre suivant :**

- 1) confirmations d'inscriptions restant à rectifier par le gestionnaire de la DIEC (modifications en rouge)
- 2) confirmations d'inscriptions des situations particulières accompagnées des justificatifs
- 3) confirmations d'inscriptions non modifiées

Afin de tenir compte de la situation sanitaire actuelle, les confirmations d'inscriptions devront être scannées en deux fichiers :

- « rne de l'établissement » - BCG Confirmations d'inscriptions (*exemple : 0130001F – BCG Confirmations d'inscriptions*)

- « rne de l'établissement » - BTN Confirmations d'inscriptions (*exemple : 0130001F – BTN Confirmations d'inscriptions*)

Les fichiers sont à déposer dans la PNE EPLE accessible à partir d'ARENA rubrique Organisation BGT / Confirmations d'inscriptions.

4 - RAPPEL REGLEMENTAIRE

Candidats scolarisés en classe de première	
Candidats scolarisés en classe de première	Doivent subir l'intégralité des épreuves anticipées et E3C de la classe de 1ère
Candidats <u>redoublants</u> la classe de première	
Candidats handicapés qui effectuent une scolarité sur deux ans de la classe de première <u>et qui ont obtenu un étalement de la session d'examen sur les deux années</u>	Doivent subir les épreuves qui font l'objet de l'étalement de session

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

REFERENTES ETABLISSEMENTS - DIEC 3.02							
	Françoise EMOND 04.42.91.71.89 françoise.emond@ac-aix-marseille.fr	Laetitia DOSSETTO 04.42.91.71.90 laetitia.dossetto@ac-aix-marseille.fr	Sylvie DUFORT 04.42.91.71.94 sylvie.dufort@ac-aix-marseille.fr	Valérie SIMON 04.42.91.71.93 valerie.simon@ac-aix-marseille.fr	Céline SAVINI 04.42.91.71.79 celine.savini@ac-aix-marseille.fr	Christiane IMMORDINO 04.42.91.71.91 christiane.immordino@ac-aix-marseille.fr	Anne-Laure GUYOT 04.42.91.71.86 annelaure.guyot@ac-aix-marseille.fr
Réseaux	Sainte Victoire : Lyc Fourcade Lyc Zola Lyc Duby Lyc Cézanne Lyc Val Durance Lyc Vauvenargues	Le Garlaban : Lyc Lumière Lyc Joliot Curie Lyc Méditerranée Calanques : Lyc Daumier Lyc Hôtelier Lyc Marseilleveyre Lyc Perier Huveaune : Lyc Jean Perrin Lyc Pagnol	Côte bleue : Lyc Lurcat Lyc Langevin Collines : Lyc Marie Curie Lyc Mandela Etoile : Lyc Artaud Lyc Diderot Lyc Simone Veil Lyc Enco de Botte Madrague : Lyc Saint Exupéry	Bléone Durance : Lyc David Neel Lyc Paul Arène Lyc Pierre Gilles de Gennes Giono : EIM Lyc Esclanong Lyc les Iscles Vieux port : Lyc Rempart Lyc Montgrand Lyc Saint Charles Lyc Victor Hugo Lyc Thiers	Avignon : Lyc Mistral Lyc Philippe de Girard Lyc René Char Lyc Aubanel Lyc Chateaurenard Camargue : Lyc Daudet Lyc Montmajour Lyc Pasquet	Haut Vaucluse : Lyc Aubrac Lyc de l'Arc Les Ecrins : Lyc Altitude Lyc Romane Lubéron : Lyc Benoit Lyc Charles de Gaulles Lyc Dauphin Porte des Alpes : Lyc Honnorat Lyc Villars Lyc Briand Ventoux : Lyc Fabre Lyc Stephane Hessel Lyc Victor Hugo	La crau : Lyc Rimbaud Lyc Cocteau La Nerthe : Lyc Monnet Lyc Genevoix Lyc Mendès France Salon : Lyc Craponne Lyc l'Empéri
Etabliss. privés sous contrat	Lyc Sacré Cœur Lyc Militaire Lyc Valabre Lyc Celony Lyc Saint Eloi Lyc Sainte Catherine Lyc Sainte Marie Lyc La Nativité	Lyc St Jean Garguier Lyc Ste Marie Aubagne Lyc Provence Lyc La Forbine Lyc Mélizan Lyc Modèle Electronique Lyc ORT Bramson Lyc Pastre Gde Bastide Lyc Sainte Trinité	Lyc Marie Gasquet Lyc Hamaskaine Lyc Cadenelle Lyc L'Olivier Coffy Lyc St Charles Camas Lyc Lacordaire Lyc Sévigné Lyc Yavné Lyc St Vincent Paul Lyc Chevreul Blancarde Lyc Ibn Khaldoun Lyc Notre dame de la viste Lyc Saint Louis	Lyc Sacré Cœur Lyc AMI Lyc Belsunce Lyc Peguy Lyc Cours Bastide Lyc Don Bosco Lyc Sully Lyc Notre dame France Lyc Notre dame Sion Lyc St Joseph Madeleine Lyc St Joseph Maristes Lyc Tour Sainte	Lyc St Jean Baptiste Salle Lyc Petrarque Lyc Pasteur Lyc St Joseph Lyc Henri Leroy Lyc St Charles St Martin Crau	Lyc St Louis Orange Lyc St Gabriel Lyc St Joseph Gap Lyc Louis Giraud Lyc Marie Pila	Lyc Fontlongue Lyc Caucadis Lyc St Louis ste Marie Lyc Viala Lacoste
Etabliss. hors contrats	Ecole Val Saint André IBS Provence	Lyc Bnei Elazar Lyc Beth Myriam CPEGM Olympique Marseille		Lyc Heder Kheila Lyc Leschi	Ecole hôtelière	LP Les Cigales	

REFERENTES EPREUVES BGT - DIEC 3.02								Adjointe chef de bureau DIEC 3.02
Françoise EMOND 04.42.91.71.89 francoise.emond@ac-aix-marseille.fr	Laetitia DOSSETTO 04.42.91.71.90 laetitia.dossetto@ac-aix-marseille.fr	Sylvie DUFORT 04.42.91.71.94 sylvie.dufort@ac-aix-marseille.fr	Valérie SIMON 04.42.91.71.93 valerie.simon@ac-aix-marseille.fr	Céline SAVINI 04.42.91.71.79 celine.savini@ac-aix-marseille.fr	Christiane IMMORDINO 04.42.91.71.91 christiane.immordino@ac-aix-marseille.fr	Anne-Laure GUYOT 04.42.91.71.86 annelaure.guyot@ac-aix-marseille.fr	Danièle EXPOSITO 04.42.91.71.88 daniele.exposito@ac-aix-marseille.fr	
EPREUVES PONCTUELLES	<i>à préciser ultérieurement</i>	<i>à préciser ultérieurement</i>	<i>à préciser ultérieurement</i>	<i>à préciser ultérieurement</i>	Philosophie	<i>à préciser ultérieurement</i>	Français	<u>Evaluations spécifiques :</u> sections européennes sections internationales sections bi-nationales <u>Organisation commission d'harmonisation</u>